



ARRETE N° ARR 25.180/H

UN

AUTORISANT LA MANIFESTATION "VIN D'HONNEUR" DE LA VILLE SUR LE PARVIS DE LA MAIRIE A L'ISSUE DE LA COMMEMORATION DU 8 MAI

Le Maire de BRUNOY,

VU l'ordonnance n°2021-1310 et le décret n°2021-1311 du 7 octobre 2021 portant sur la réforme des règles de publicité, d'entrée en vigueur des actes des Collectivités territoriales et leurs groupements, à compter du 1^{er} juillet 2022,

VU le Code général des collectivités territoriales, notamment ses articles L 2212-2 et suivants, L 2213-1 et L 2213-6,

VU le Code pénal, notamment l'article R 610-5,

VU le Règlement CE n°852/2004 du Parlement européen et du Conseil du 29 avril 2004 relatif à l'hygiène des denrées alimentaires,

VU le Code de la santé publique et notamment les articles L 3321-1, L 3323-1 et suivants, L 3334-2, L 3335-1 et suivants, L 3336-1 et suivants, L 3342-1 et suivants et L 3352-5,

VU le Code de la consommation, et notamment son article L 113-3,

VU l'arrêté n°ARR 25.179/N en date du 24 avril 2025 portant réglementation de circulation et de stationnement du n°2 au 8 rue Philisbourg Place de la Maire et rue de la Gare pour l'organisation de la commémoration du jeudi 8 mai 2025 sur la Ville,

VU l'arrêté n°25.159/K en date du 8 avril 2025 portant délégation de signature provisoire consentie à Monsieur Eric ADAM, Adjoint au Maire pour la période du 22 au 26 avril 2025,

VU l'arrêté annuel 2025 n°ARR 24.551/N en date du 31 décembre 2024 – portant interdiction de consommation d'alcool sur la voie publique – abroge l'arrêté n°ARR 24.177/N du 2 mai 2024,

CONSIDERANT les dérogations accordées pour les manifestations locales mentionnées dans l'arrêté n°ARR 24.551/N susvisé,

CONSIDERANT la demande du cabinet du Maire pour la manifestation « Vin d'honneur » (boissons et denrées alimentaires comprises) organisée par la Ville de Brunoy à l'issue de la commémoration du jeudi 8 mai 2025,

CONSIDERANT qu'il appartient à l'autorité municipale de prendre les dispositions pour assurer l'ordre et la sécurité des manifestations et de la population,

ARRETE N° ARR 25.180/H

**AUTORISANT LA MANIFESTATION "VIN D'HONNEUR" DE LA
VILLE SUR LE PARVIS DE LA MAIRIE A L'ISSUE DE LA
COMMEMORATION DU 8 MAI**

ARRETE

ARTICLE 1 : **AUTORISE** « Le vin d'honneur » (boissons et denrées alimentaires comprises) organisé le jeudi 8 mai 2025 sur le parvis de la Mairie à partir de 11h00 jusqu'à 14H00 selon le déroulement de la cérémonie.

ARTICLE 2 : Obligations :

La Mairie s'engage à prendre connaissance de la fiche synthétique des principales réglementations applicables à la distribution de denrées alimentaires et reconnaît la nécessité d'appliquer ces dispositions.

- Règlement CE n°852/2004 du Parlement européen et du Conseil du 29 avril 2004 relatif à l'hygiène des denrées alimentaires.

ARTICLE 3 : Dans un souci de respect de l'Environnement, la Mairie s'engage à trier ses déchets.

ARTICLE 4 : La Mairie devra constamment veiller à la propreté de l'espace occupé et de ses abords. Le rangement et le nettoyage du site sera réalisé le jour même à l'issue de la manifestation.

ARTICLE 5 : Le présent acte peut faire l'objet d'un recours devant le Tribunal Administratif de Versailles dans un délai de deux mois à compter de sa publication et/ou notification.

ARRETE N° ARR 25.180/H

**AUTORISANT LA MANIFESTATION "VIN D'HONNEUR" DE LA
VILLE SUR LE PARVIS DE LA MAIRIE A L'ISSUE DE LA
COMMEMORATION DU 8 MAI**

ARTICLE 6 : Ampliation :

Monsieur le Directeur Général des Services de la ville de Brunoy,
Monsieur le Directeur Général Adjoint des Services de la ville de Brunoy,
Monsieur le Commissaire de Police chargé de la Circonscription de Brunoy,
Monsieur le Responsable de la Police municipale de Brunoy,
Les agents communaux assermentés, sont chargés, chacun en ce qui le concerne, de l'exécution du présent arrêté, qui sera transmis à Madame la Préfète de l'Essonne.

ARTICLE 7 : Le présent arrêté sera publié sur le site de la Ville, au registre des actes administratifs et affiché sur site ou sur les panneaux municipaux installés à cet effet. Une copie sera adressée au service Communication de la ville de BRUNOY.

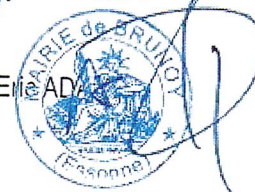
Fait à Brunoy, le 24 avril 2025

Pour le Maire
par délégation,



L'Adjoint au Maire

Elle AD



Acte publié sur le site de la Ville le : 25/04/2025

Accusé de réception - contrôle de légalité

Nature de l'acte : Arrêté
Numéro attribué à l'acte : ARR 25.180/H

Objet de l'acte : AUTORISANT LA MANIFESTATION "VIN D'HONNEUR" DE LA VILLE SUR LE
PARVIS DE LA MAIRIE A L'ISSUE DE LA COMMEMORATION DU 8 MAI
Thème Préfecture : 6 - Libertés publiques et pouvoirs de police / 1 - Police municipale
Transaction Préfecture : 091-219101144-20250424-BRU_AR_24734_1-AR
Date de l'acte : 24/04/2025

Identifiant unique de l'acte : BRU_AR_24734_1

Date de réception en Préfecture : 25 avril 2025